



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt quatre
	Le jeudi 7 mars
En exercice : 15	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.
Présents : 8	
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 22 février 2024

OBJET : MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI Rosalba
M. UGOLINI Gilles
Mme SIGNORIO Odette
Mme LEROY Evelyne
M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. VINCENT Pierre représenté par M. UGOLINI Gilles
Mme BERMOND Fabienne
M. PORTELLI Laurent
Mme TRABUCATTI Maryline
Mme MARTELLO Isabelle

Excusés et non-représentés :

M. VESTRI Pierre

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



Séance du 07 MARS 2024

N° 4

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet 7 – Finances - : **Modification des durées d'amortissements**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.232-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT,

VU la délibération du 25 juin 2021 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022,

VU la délibération du 8 avril 2022 fixant les durées d'amortissements

Considérant que la délibération de 2022 prévoyait une mesure de simplification pour les biens de moins de 1 000€ afin de les amortir sur une année

Considérant des précisions à apporter à la délibération afin de prévoir tous les types d'achats, comme proposé dans le tableau ci-dessous :

Type de biens	Article M57	Durée d'amortissement
Frais d'études	202	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	202	5 ans maximum
Frais de recherche et de développement		5 ans maximum
Licences (Antivirus, Adobe...)	2051	1 an
Logiciels spécifiques	2051	3 ans
Plantations (fleurs et arbustes)	212x	3 ans
Plantations (arbres) et aménagements paysager	212x	15 ans
Constructions bâtiments	2131x	30 ans
Matériel et outillage technique	215x	5 ans
Matériel de transport (véhicule, moto, vélo...)	2182	5 ans
Matériel informatique (ordinateur, périphériques...)	2183	3 ans
Serveur, équipements réseaux	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Téléphone portable	2185	2 ans
Serveurs téléphoniques et téléphone	2185	7 ans

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 3 ans
ID : 006-260602008-20240308-DEL4AMORT-DE

Petit électroménager (micro-ondes..)	2188	
Matériel photo, hifi, vidéo, dvd ...	2188	
Caméra de vidéo surveillance	2188	7 ans
Fonds documentaires (livres médiathèque...)	2188	10 ans
Gros électroménager et armements	2188	10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

1 - Abroge la délibération du 8 avril 2022 fixant les durées d'amortissement

2- Fixe les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau proposé

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislav POLSKI



Vote du conseil d'administration :

Pour : 14

Contre : —

Abstention : —